

Règlement de Fonctionnement du Vide Grenier du dimanche 26 avril 2026

Jardin du centre social Laënnec

Organisé par le Centre Social Laënnec

Le vide grenier se déroulera le **dimanche 26 avril 2026** au centre social Laënnec, 63 rue Laënnec 69008 Lyon.

35 emplacements limités à 2 mètres chacun et numérotés seront mis à disposition des exposants. Un chèque « caution propreté » de 20 € sera exigé et rendu après vérification des organisateurs de l'état de propreté du stand loué.

Le vide grenier s'adresse aux **habitants de Lyon 8ème et/ou adhérents du centre social Laënnec**. Ceux-ci s'engagent à ne vendre que des objets personnels. **Toute vente par des professionnels est proscrite**. Les organisateurs se réservent le droit d'exiger des vendeurs le retrait de la vente d'objets illicites, dangereux, non corrects (animaux, alimentation, boisson, feu d'artifice, artisanat, objets neufs ...).

1. Les inscriptions se dérouleront :

Au centre social Laënnec : au 63, rue Laënnec 69008 Lyon

Le lundi 12 mars de 13h à 19h

Priorité aux habitants de Lyon 8ème et/ou adhérents.

Les inscriptions se feront **exclusivement pendant ce temps de permanence**, pas de réservation possible par téléphone.

Toute personne exposante doit se déplacer au Centre Social Laënnec, ou se faire représenter par un membre de sa famille, ami, voisin. Ce représentant devra être muni des originaux des justificatifs demandés.

Chaque exposant devra prendre connaissance de ce **règlement et le signer**.

Toute personne désirant réserver un emplacement devra s'acquitter du **montant de l'inscription** :

a. 6 € pour 2 mètres linéaires.

b. ATTENTION : Une « **caution propreté** » de 20€ est exigée : **chèque ou espèces payée à part.**

Pour valider l'inscription, **les originaux des documents** suivants seront à fournir : une pièce d'**identité** en cours de validité et un **justificatif de domicile** de moins de trois mois (ex : quittance de loyer, facture EDF, GDF, eau).

Les stands seront attribués par le centre social à l'inscription. **Les exposants ne choisissent pas leur emplacement.** Les exposants ne peuvent réserver qu'un seul emplacement par foyer.

Pour être en conformité avec la réglementation, le Centre Social Laënnec adressera à la préfecture les coordonnées des exposants.

2. Les horaires du vide grenier sont :

- **8h30-9h30 MAXIMUM** pour l'installation des stands

En cas de non-respect lors de l'installation de la numérotation attribuée pendant les inscriptions, les organisateurs se réservent le droit de déplacer les exposants.

- **10h Ouverture** du Vide Grenier.
- **18h Fermeture** des stands.
- **18h – 19h** démontage des stands.

Les exposants devront venir avec leur propre matériel pour l'installation des stands.

Le centre social fournira 2 chaises par stand.

3. Arrivée des exposants :



La circulation devant le centre social n'étant pas fermée aux véhicules, avec passage des bus TCL, ambulances, pompiers, il ne sera pas possible pour les exposants de stationner au milieu de la rue pour décharger.

Les organisateurs ne pourront faire la circulation ce jour et nous vous demandons d'agir avec la plus grande prudence.

A savoir également :

- Qu'aucun véhicule n'est accepté dans l'enceinte du centre social.
- Qu'aucun stationnement n'est prévu pour le déchargement.

A votre arrivée vous devrez **présenter votre pièce d'identité ainsi que le coupon de votre stand. Les organisateurs vous indiqueront votre emplacement.**

4. **Tout litige éventuel** devra être rapporté aux organisateurs afin de trouver une solution.

5. **Règles de la tenue du stand**

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant à d'éventuelles pertes, vols ou détériorations de matériel ou accidents pendant la manifestation.
- Tout enfant mineur devra être accompagné d'un adulte sur la tenue du stand. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents pendant la journée.
- Présence maximum de 4 personnes par stand, enfants compris.

6. **Départ des exposants**

- Les exposants s'engagent à ne pas quitter la manifestation avant 18h (sauf intempérie ou cas de force majeure).
- Les exposants s'engagent également à **rendre propre leur emplacement**. Chacun doit prévoir des sacs poubelles. Aucun objet ne pourra rester dans l'enceinte du centre social (invendus, poubelles...). **La « caution propreté » de 20€ ne sera rendue à l'exposant qu'à cette condition et après vérification par les organisateurs.**

7. **Annulation :**

- Si la manifestation est annulée du fait des organisateurs, les exposants seront remboursés.
- Si la manifestation a lieu, il n'y aura pas de possibilité de remboursement en cas d'annulation de la part de l'exposant inscrit.

✂

NOM : Prénom : Emplacement n°

Fait à Lyon le

Lu et approuvé, nom et signature